



"LE COVID A TIRÉ LA SONNETTE D'ALARME" : DANS LE MONDE DU TRAVAIL, LES PROCHAINES PANDÉMIES DOIVENT ÊTRE ANTICIPÉES

Reconnaissance des risques pris par les travailleurs, plan d'urgence en entreprise, adaptation de la législation européenne... Ces pistes pourraient permettre aux sociétés d'être mieux préparées pour faire face aux futures crises.

Travailleurs de l'industrie agroalimentaire, enseignants, conducteurs de transports en commun... Tous ont un point commun : celui d'avoir été affectés de plein fouet par la crise, car au cœur de l'activité des pays. Ils ont été exposés au risque de contamination par le Covid, mais pas que. Les enseignants, par exemple, ont été confrontés à de nouveaux risques, comme la cyberviolence ou l'isolement, décrit Martina Di Ridolfo, en charge des questions de SST au comité syndical européen de l'éducation.

Ce qu'il faut, désormais, c'est se préparer à faire face à de futures crises. *"Le Covid a tiré la sonnette d'alarme"*, insiste Enrico Somaglia, directeur adjoint de la fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme. Il doit, notamment, faire réaliser que partout, les droits à la négociation collective doivent être assurés. Quelles idées, alors, pour rendre le travail sûr pour la prochaine pandémie ? Les idées des intervenants invités à une conférence organisée par l'Etui (institut syndical européen), le 14 décembre 2021.

Considération

Le premier point fait l'unanimité : les travailleurs n'ont pas eu la reconnaissance qu'ils méritaient. Pourtant, ceux de l'industrie de la viande *"ont joué un rôle important pendant la crise"*, souligne Enrico Somaglia. Chez les enseignants, même constat : *"même s'ils étaient sous le feu des projecteurs pour le travail qu'ils ont dû fournir, la reconnaissance accordée aux enseignants n'a pas évolué"*, regrette Martina Di Ridolfo. Pour elle, il est important que leur implication soit reconnue.

D'autant que comme l'explique Oliver Rittweger De Moor, chauffeur de bus et représentant SST à la Stib (société des transports intercommunaux de Bruxelles), le manque de considération pour le travail fourni et les risques pris par ces travailleurs peut avoir des conséquences non négligeables sur l'activité d'une entreprise. En Belgique, il considère que les conducteurs de transports publics n'ont pas été suffisamment protégés et n'ont pas, non

plus, eu la considération méritée pour leur santé et leur sécurité. *"En mai 2020, il y a eu une volonté de revenir à la normale le plus vite possible, et on s'est retrouvés avec des mesures de prévention supprimées, sans repasser par l'organe qui les avait mises sur pied, sans nous communiquer les résultats des analyses de risques qui permettaient de lever certaines de ces mesures"*, explique-t-il. Impossible donc, pour les représentants des travailleurs, *"de pouvoir rassurer les collègues, leur dire qu'ils étaient en sécurité, car ce n'était simplement plus le cas"*. Résultat : au printemps 2020, plus de 1000 salariés de la Stib ont exercé leur droit de retrait pour des raisons de sécurité.

Plan d'urgence

Pour Tony Musu, chercheur à l'Etui, c'est un exemple supplémentaire qui confirme la non préparation à cette pandémie. Le scientifique est catégorique : *"Il faut être prêt à affronter une nouvelle"*.

Concrètement, cela pourrait passer par l'établissement d'un plan temporaire d'urgence en situation de pandémie. Chaque entreprise devrait être prête à mettre en place, s'il devait y avoir une nouvelle pandémie, des mesures adaptées, négociées et discutées en amont. Elles pourraient balayer large : passage au télétravail, risques biologiques, RPS, risques chimiques – plus importants en temps de crise sanitaire, en raison de l'utilisation accrue de produits nettoyants.

Europe coordonnée

Enfin, les intervenants appellent à un renforcement de la législation européenne. La directive agents biologiques, d'abord. Son objectif, rappelle Tony Musu, est de protéger les travailleurs contre les agents biologiques. Mais elle n'est pas adaptée à une situation de pandémie : *"Adoptée il y a plus de 20 ans, elle couvre les travailleurs qui ont une intention délibérée de travailler avec un agent (labo, institut de recherche)"*, développe-t-il. Il faudrait donc modifier la directive pour qu'elle puisse couvrir des situations de crise sanitaire. Elle pourrait prévoir que tous les travailleurs, quel que soit le secteur, devraient être protégés contre les agents biologiques.

Enrico Somaglia partage le même avis : *"Ce qui manque toujours, c'est une réaction de la Commission européenne. On veut une réponse coordonnée"*. Le secteur agroalimentaire, par exemple, est un secteur avec une forte dimension transnationale (mobilité des travailleurs, circulation des produits). Conclusion : *"les initiatives nationales isolées ne suffisent pas"*. Les efforts d'un pays pourraient être réduits par l'immobilisme d'un autre, avertit le chercheur.

<https://www.actuel-hse.fr/content/le-covid-tire-la-sonnette-dalarme-dans-le-monde-du-travail-les-prochaines-pandemies-doivent>